

# La Gazette Marloise

Bulletin d'information trimestriel

## N°6 - mai 2022



Bienvenue dans un village où il fait bon vivre



MAIRIE/AGENCE POSTALE ▾

CONSEIL MUNICIPAL ▾

URBANISME/TRAVAUX ▾

VIE PRATIQUE ▾

PÉRISCOLAIRE ▾

SCOLARITÉ ▾

JEUNESSE

PATRIMOINE ▾

SOCIAL ▾

LOISIRS ET CULTURE ▾

## LE SITE INTERNET

# MUNICIPAL FAIT PEAU NEUVE

<https://marles-en-brie.fr>



## VOS ÉLUS MUNICIPAUX

### Le Conseil Municipal



**Maire : Patrick Poisot**

Délégué de Marles auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (CCVB)



**1er Adjoint : Michel Lacas**

- Finances, budgets et exécution budgétaire,
- Urbanisme de planification,
- Réglementation relative à la publicité,
- Sécurité,
- Gestion des listes électorales,
- Actions auprès de la jeunesse,
- Relations avec La Poste (agence postale).



**2ème Adjointe : Nadine Stubbé**

- Déléguée de Marles-en-Brie auprès de la Communauté de Communes du Val Briard (C.C.V.B.),
- Travaux,
- Relation avec les experts,
- Visite de sécurité des bâtiments et suivis des commissions de sécurité.



**3ème Adjoint : Arnaud Fabre**

- Animations sportives, culturelles et festives,
- Relations avec les associations,
- Communication et information.



**4ème Adjointe : Michèle Benech**

- Enseignement du 1er degré,
- Représentation de la commune auprès des lycéens et collégiens du secteur,
- Services périscolaires,
- Action sociale,
- Actions en faveur des seniors,
- Gestion des listes électorales.



**5ème Adjoint : Stéphane Bonnel**

- Espaces verts,
- Développement durable,
- Cimetière,
- Relations avec la sécurité civile, la défense nationale, la gendarmerie nationale et les services d'incendie et de secours,
- Patrimoine,
- Suivi de la politique culturelle de la commune,
- Cérémonies,
- Transport.

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

**P. POISOT**

### RÉDACTION / MAQUETTE

**C. HUBERT**

### CRÉDITS PHOTOS / IMAGES

**C. HUBERT, A. FABRE**

**freepng.fr**

### IMPRESSION

**LES PRESSES DU LION, Lognes**

### Les conseillers municipaux de la majorité\*

- Christophe PALLEZ
- Sylvie CHEVALIER
- Éric PIASECKI
- Caroline VERTON
- Patrice GASTON
- Sandrine ROBINET
- Julia GOMES
- Marc AVET
- Myrto VÉRO

### Les conseillers municipaux de l'opposition\*

- Luis NORINHA
- Greta BOCKLER
- Isabelle AZANÉ
- Adrien DE RIEUX

## HORAIRES DE LA MAIRIE

### ACCUEIL DU PUBLIC

**Mairie / Agence Postale**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
9h00 / 12h00

**Mairie uniquement**

Vendredi

13h30 / 17h30

### PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

01 64 42 55 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h00 / 12h00 et 13h30 / 17h30

Mercredi et samedi

9h00 / 12h00

### FERMETURE

**MERCREDI ET SAMEDI**

**À PARTIR DE 12H00**



**12 juin :**

premier tour élections législatives

**19 juin :**

second tour élections législatives

**21 juin :**

Fête de la musique - BBQ - Karaoké

**25 juin :**

MARLES AC - Tournoi de Foot

**26 juin :**

The 4 Outlaws - Bal Country / BBQ

**14 juillet :**

Retraite aux flambeaux - laché de lanternes

\* L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :  
1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;  
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;  
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.  
Article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



# ÉDITO

## LE MOT DU MAIRE

Chères Marloises chers Marlois,

Depuis que vous nous avez fait confiance lors des élections de 2020 et malgré ce contexte extraordinaire, nombreuses ont été nos actions pour notre village.

À ce jour, **la vidéo protection** a été finalisée et statistiquement, les atteintes aux biens ont chuté (source gendarmerie 2021).

**Des travaux de rénovations ont été faits sur la rue Olivier, la rue d'Ourceaux ainsi que la route vers La Croix Saint Pierre.** Tout cela pour notre sécurité et notre confort commun.

Nous avons créé de **nouvelles places de parking dans le lotissement des vieilles fermes** et allons démarrer le chantier du parking de l'école suite à l'acquisition d'un terrain voisin.

Objectif, 17 places pour sécuriser la dépose des enfants et fluidifier la circulation.

Concernant les activités, le **Marl'athon** a été redynamisé tout comme le **marché de Noël**. Deux grands moments de convivialité.

**Les associations** sont soutenues au maximum, elles sont un lien social primordial pour notre commune (*La brocante pour les Marloupioux, un nouvel espace pour les bambins de l'Association "A petits pas", les nouveaux projecteurs pour le Marles AC...*)

Soulignons la belle évolution de l'association de pétanque "l'âne Marlois" et sa trentaine de licenciés.

Nous cherchons aussi à relancer l'association des aînés, avis aux amateurs !

**Coté communication**, nous avons repensé le site internet que vous allez découvrir avec de nouvelles fonctionnalités comme les inscriptions au périscolaire.

N'oubliez pas Facebook & CityAll !

**Côté périscolaire**, la cuisine a été rénovée avec un espace de lavage et un nouveau lave-vaisselle.

**Des écrans multimédias ont été installés dans les classes du primaire.** Que des bons retours des enseignants.

Les projets ne manquent pas et sont toujours en cours comme le Citystade qui a été refusé par les bâtiments de France ou le désert médical que nous n'arrivons pas à combler.

L'espace sportif sera tout de même équipé de 9 agrès et rénové sous peu.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été plein de décompression et de bons moments.

### SOMMAIRE :

<b>Vos élus municipaux</b>	page 2
<b>Édito - Le mot du maire</b>	page 3
<b>Jeunesse</b>	page 4
<b>Travaux</b>	page 6
<b>Retour sur...</b>	page 8
<b>Infos Pratiques</b>	page 10
<b>Civisme - Bien vivre ensemble</b>	page 15
<b>Galerie de photos</b>	page 16
<b>Coup d'oeil sur ...</b>	page 18
<b>Tribune libre de l'opposition</b>	page 19
<b>N° utiles / Urgences</b>	page 20

## Jeunesse



Entendre nos jeunes Marloises et Marlois sur leurs attentes au sein de la commune est une préoccupation pour l'équipe municipale.

C'est pourquoi la commission JEUNESSE de Marles a organisé une réunion permettant à nos jeunes de 11 à 20 ans de s'exprimer sur leurs besoins. La date retenue était le samedi 19 Mars. L'information a circulé sur Facebook, le site communal avec une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres. Un questionnaire était joint à la convocation.

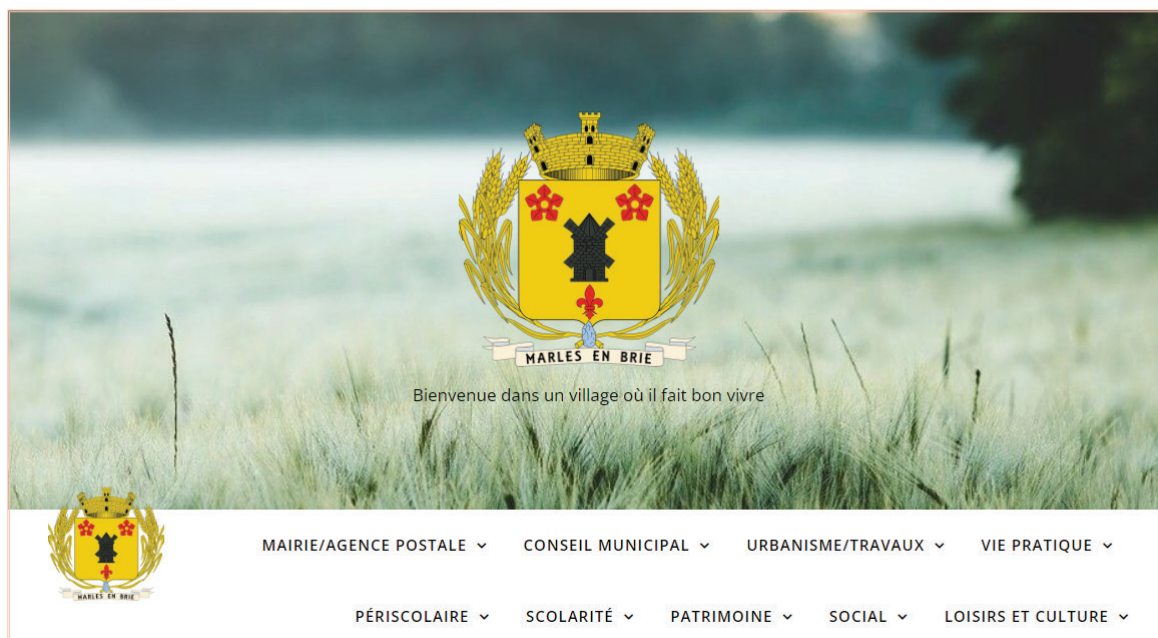
Malgré cette communication, aucun jeune n'a été présent pour cette rencontre. La proposition de se réunir autour d'une table n'est peut-être pas ce qu'attendent nos

jeunes. C'est pourquoi nous envisageons d'organiser une rencontre plus ludique et festive.

Néanmoins les quelques retours de questionnaires ont laissé apparaître un besoin de se rencontrer entre eux, à travers des activités d'extérieur. Participer à un Conseil Municipal de Jeunes semble intéresser cette génération. C'est un projet pour la commune.

Et n'oublions pas que l'équipe municipale est toujours à l'écoute des desiderata des Marlois par le biais de notre site, du compte facebook de la municipalité de Marles, de CityAll, et de la boîte aux lettres de la mairie.

## NOUVEAU SITE INTERNET MUNICIPAL



Nouveau Design ! Nouveau Menu ! Nouvelles fonctionnalités ! **NOUVELLE ADRESSE !** Afin de rendre notre site internet plus attractif, plus convivial et surtout plus pratique, nous avons complètement repensé son architecture. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour l'améliorer encore en nous écrivant par mail à [communication@marles-en-brie.fr](mailto:communication@marles-en-brie.fr)

**RETOUVEZ-NOUS sur <https://marles-en-brie.fr>**



## La Ferme du Moulin

VOLAILLES ET PRODUITS FERMIS

Rue Caron - 77610 Marles-en-Brie  
**Tél. : 01 64 25 22 10**

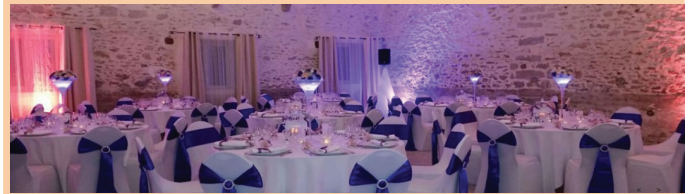
[www.lafermedumoulin.fr](http://www.lafermedumoulin.fr)

Ouvert :  
 Du lundi au samedi  
 De 9h30 à 19h sans interruption  
 (Sauf dimanche et jours fériés)



*Parce que Recevoir  
 est tout un Arts !*

Traiteur  
 Organisateur de réception  
 Recherche de salles  
 Séminaires, mariages,  
 fêtes familiales



18 Avenue du Général DE GAULLE  
 77610 Marles en Brie -  
 Tél : 01.64.42.68.38  
 Mob : 06.08.68.74.79  
 E-mail : [artstraiteur@wanadoo.fr](mailto:artstraiteur@wanadoo.fr)  
[www.arts-traiteur.com](http://www.arts-traiteur.com)

SAFTI EST LÀ POUR VOUS

**Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, LOUER  
 ou ESTIMER GRATUITEMENT votre bien ?**

Faites confiance à votre conseiller indépendant  
 en immobilier près de chez vous !



- ▶ La puissance d'un **réseau national**
- ▶ Un **seul interlocuteur** de proximité
- ▶ Un **suivi personnalisé** régulier
- ▶ Une **communication** d'envergure

Votre projet immobilier  
 en toute sérénité !



Contactez votre conseiller :  
**Fabien POLESE**  
 06 30 47 18 49  
[fabien.polese@safTi.fr](mailto:fabien.polese@safTi.fr)



Flashez et découvrez  
 mon site.  
[www.safTi.fr](http://www.safTi.fr)

Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n° 877 823 148 au RSAC de la ville de MEAUX  
 Affilié pour le compte de l'agence immobilière SAFTI (23 964 328 RCS Toulouse), sous la carte professionnelle CP 3101 2016 020 026 déléguée par le CO de Toulouse. ©2018 - SAFTI - Ne pas jeter sur la voie publique.

# Nationale



**DÎNERS AMÉRICAINS,  
 RESTAURANT ROUTIER**

Souhaitez-vous passer une soirée agréable et  
 conviviale autour d'un repas délicieux dans  
 un restaurant ?

Découvrez notre restaurant le Nationale 4, et  
 laissez-vous convaincre par nos nombreuses  
 recettes succulentes.

Passez de douces soirées dans notre bel et  
 agréable espace extérieur.

Vous pouvez commander à emporter !

ZAC Val Bréon  
 77610 Châtres  
 Tél. : 01 64 07 61 02

## Travaux

### Restauration de la toiture de la sacristie et de la chapelle de l'église Saint-Germain d'Auxerre classée monument historique

Les travaux de la toiture de l'église Saint-Germain d'Auxerre ont débuté en mars 2022. Trois entreprises ont été retenues :

- la S.C.O.P. Utb, pour le lot n° 1 « réfection de la couverture », pour un montant de 54 535,20 € TTC,
- les Ateliers Perrault, pour le lot n° 2 « charpentes et menuiseries », pour un montant de 87 517,32 € TTC,
- et la S.A.S. Chatignoux, pour le lot n° 3 « maçonnerie et plâtrerie », pour un montant de 24 720 € TTC.

La société Perrault est intervenue fin mai, après une interruption de chantier d'une semaine, en raison du Covid-19. L'état sanitaire de la charpente était globalement satisfaisant.

La pose de la charpente terminée, la société Chatignoux est intervenue pour sceller les pannes, mais une reprise plus importante que prévue de l'arase du mur au niveau de la sacristie a été nécessaire.

Les travaux et le nettoyage de la voûte de la chapelle ont entraîné l'aggravation des fissures existantes. Un devis de reprise est en cours d'étude pour validation.

Le plafond de la sacristie, quant à lui, sera repris comme prévu au marché.

Monsieur Rafflin, électricien est intervenu pour mettre en sécurité l'installation électrique et, le bureau d'études QualiConsult assure la mise de sécurité et prévention du chantier.

### Cimetière - Remise en peinture du portillon et portail de l'ancien cimetière

Le portillon en bois et le portail en fer de l'ancien cimetière ont été rénovés et remis en peinture, par les services techniques de la mairie, en choisissant une couleur identique à celle du portail du nouveau cimetière.



### Cimetière - Columbarium - Tarif des concessions

Les travaux d'agrandissement du cimetière sont terminés, ainsi que la pose d'un columbarium de six cases et la mise en place d'un jardin du souvenir.

Ces travaux ont été réalisés par la Maison des Obsèques, pour un montant de 4 960 € TTC.

Le conseil municipal de Marles-en-Brie a voté, le 5 juillet 2021, les tarifs suivants :

Pour les concessions du Columbarium :

- concession de 30 ans : 500 €,
- concession de 15 ans : 400 €,
- dispersion des cendres, dans le jardin du souvenir : 75 €

Lors de cette séance de conseil municipal, les tarifs des concessions ont été modifiés ainsi qu'il suit :

- concession de 50 ans : 400 €,
- concession de 30 ans : 250 €,
- concession de 15 ans : 150 €.



UNE MARQUE V.THERM SERVICES

**Installation, entretien et dépannage chauffage**

**Devis gratuits - À votre service 5j/7j**



**38 rue de la Brèche aux Loups 77610 MARLES EN BRIE**  
**Tel : 09 86 66 36 77 Mail : contact@veroneo.com**  
**Web : www.veroneo.com**



Isabelle **ERDMANN**  
 Cédric **FONTUGNE**  
 Agents généraux associés  
 Orias 12069153 -18007328  
**2 agences à votre service**



8 avenue de Strasbourg  
**77120** Coulommiers  
 Tél. : 01.64.03.02.49

12 rue de la Gare  
**77360** Vaires-sur-Marne  
 Tel. :01.60.20.19.97

► **Confiez la gestion de vos risques à un entrepreneur comme vous, votre agent Gan**



Gan Assurances • Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE: 6512Z - Siège social: 8-10, rue d'Anarg - 92019 Paris - Tél. : 01 69 94 20 10 - www.gan.fr - Direction Reclamations Clients - Cof-Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



**Mouillard**  
**Couverture**  
**Charpente**

PAS DE TOIT SANS MOI !

Entreprise de couverture à Marles-en-Brie

Sollicitez l'équipe de Mouillard Couvertures Charpentes pour la réalisation de tous les travaux de toiture !

**M.C.C.**

CHARPENTE - COUVERTURE - ISOLATION  
 ZINGUERIE - VELUX

121 avenue du Général de Gaulle  
 77610 MARLES-EN-BRIE  
 Appelez au 09 74 56 75 78

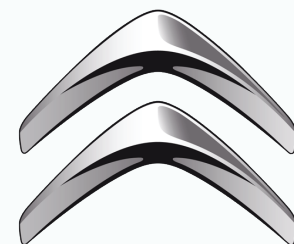
<https://www.mcc-couvertures.fr/>

**GARAGE BERTRE**  
**Jean-Jacques**

157 avenue du Général de Gaulle  
 77610 MARLES-EN-BRIE

Tél. : 01 64 25 95 07  
 Fax. : 01 64 42 61 86

[garagebertre@orange.fr](mailto:garagebertre@orange.fr)



**CITROËN**

## RETOUR SUR...

### COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE QUARTIER DE L'ENCLAVE - 12 Mars 2022

#### RUE PILLOT / RUE LAVOISIER

- Réfection des trottoirs & l'enfouissement de l'éclairage public : Attendre la fin des travaux du lotissement, prévue à ce jour fin 2023,
- Signaler à Fontenay les dégradations des trottoirs générées par l'usine de Marbrerie,
- Demande de mise en sens unique avec ralentisseurs de la rue Lavoisier pour faire ralentir les véhicules.

#### AVENUE DU GENERAL LECLERC

- Réalisation du passage protégé au dernier trimestre 2022,
- Mise en place d'un dispositif sécuritaire avant le pont (en venant de la gare) :
  - Travailler avec le Département et Fontenay après les travaux du projet du côté des Chapiteaux de Paris,
  - Voir avec le Département si possibilité d'installer un radar fictif,
- Réfection des trottoirs & la réorganisation du stationnement : des devis sont en cours.

#### LOTISSEMENT RENOIR

- Une aire de jeux sera réalisée,
- Voie nouvelle : les administrés de l'enclave seront sollicités pour des idées de nom de cette voie,
- Nuisances sonores en dehors des heures autorisées : la Mairie va rappeler les horaires au Promoteur,
- Conserver au maximum les haies existantes et les tilleuls : la mairie traite avec le Promoteur,
- Demander à Fontenay la mise en



place du sens unique sans attendre la fin des travaux,

- Déplacement et envol de tôles de protection liées aux travaux sur les voies lors de grands vents : la Mairie traite le problème avec le promoteur,
- Ecole :

- Les enfants seront scolarisés à Marles. Un marlois scolarisé à Fontenay coûte , 1 400€ à la commune de Marles en primaire, 700 € en maternelle

- C'est l'Académie qui décide de l'ouverture de classe,

- Si besoin d'extension de locaux = recours possible à des préfabriqués

- Navette possible avec prise en charge financière par le département à partir de 15 enfants. Les familles concernées auront une participation de 24€/an et, par enfant, avec présence obligatoire d'un employé communal dans la navette.

. Une comptabilisation précise doit être faite sur le nombre d'enfants scolarisés à Marles.

#### ECOLE MARLES

Pour la sécurité des enfants et parents d'élève, les accès maternelles et primaires se feront par l'entrée des ateliers techniques avec l'équipement d'une nouvelle entrée et d'un nouveau parking. En conclusion les habitants de l'Enclave de Marles ont été très satisfaits de cette rencontre avec le Maire et son équipe.

#### **LE REPAS DES AINES**

Samedi 7 mai 2022 a eu lieu le repas annuel des aînés. 40 personnes présentes ont participé à cette très agréable rencontre. Le repas gracieusement offert par la mairie s'est déroulé au restaurant LE NATIONAL 4 situé dans la zone logistique de Châtres. Le personnel était accueillant. Un repas de qualité et une bonne ambiance nous ont fait passer un bon moment.

Merci à Michèle Benech et son équipe du CCAS pour leur implication dans cette journée.





## De Brie et D'ailleurs

Service de livraison à domicile :

- Produits locaux & régionaux
- Planches charcuterie & fromage
- Des box de saison
- Coffrets gourmands

Rendez-vous sur [www.debrietedailleurs.fr](http://www.debrietedailleurs.fr)

07.86.83.39.28

[contact@debrietedailleurs.fr](mailto:contact@debrietedailleurs.fr)

De brie et D'ailleurs

debrietedailleurs

### MIROITERIE



### MIROITERIE



- Fenêtre
- Porte d'entrée
- Porte fenêtre
- Volet
- Porte de garage
- Portail
- Baie vitrée
- Bris de glace
- Miroir
- Garde Corps
- Crédenche
- Paroi de douche
- Verre décoratif

12 impasse de la Fosse Rouge ZA Lavoisier  
77220 Presles-en-Brie  
Tél. : 01 64 07 45 09 - Mob. : 06 34 48 71 93  
<https://www.miroiteriesmv.fr/>

## *Pizzeria*

## *Da Renato*

### RISTORANTE ITALIANO




Ouvert  
du lundi au samedi  
de 12h à 14 h  
et de 19h à 22h30

*54, avenue de Verdun*  
*77610 Fontenay-Trésigny*  
Tél. : 01 64 25 25 19

# HORVAIS

Zone Artisanale  
13 rue Victor Hugo 77610 Fontenay-Trésigny  
Tél.: 01.64.25.20.01 Fax : 01.64.25.99.30.  
[contact@horvais.fr](mailto:contact@horvais.fr)

- FENÊTRES
- VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES
- MOTORISATION
- RÉPARATION






# INFOS PRATIQUES

## PIÈCES D'IDENTITÉ : C.N.I. / PASSEPORT

Pour faire une première demande ou renouveler votre pièce d'identité ou votre passeport. Rendez-vous sur le site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Le site de l'État pour vos démarches de carte d'identité et de passeport.

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

La mairie de Marles-en-Brie n'est pas équipée d'une station d'enregistrement et de ce fait ne peut recevoir les demandes de création ou de renouvellement de pièces d'identité.

**ATTENTION ! Il existe une multitude de sites commerciaux vous proposant de faire les démarches à votre place, contre rémunération. C'est inutile et coûteux !**

**Le guichet FRANCE SERVICE de Rozay-en-Brie peut vous aider dans vos démarches**



## CONSERVATION DES PAPIERS PERSONNELS

### Documents liés à votre situation familiale

Les documents liés aux questions familiales doivent la plupart du temps être conservés de façon permanente. C'est notamment le cas pour :

- les actes d'état civil (copies intégrales et extraits)
- les jugements de divorce ou jugements d'adoption
- les contrats de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)
- les livrets de famille
- les diplômes.

### Documents relatifs à votre assurance

En matière d'assurance, les quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation doivent être conservés 2 ans à compter de la date du document, de même que le contrat d'assurance.

Les contrats d'assurance vie doivent être conservés 10 ans, par le bénéficiaire de l'assurance, dès qu'il a connaissance du contrat.



### Factures

Les factures d'électricité et de gaz doivent être conservées 5 ans, de même que les factures d'eau.

Les factures de téléphone fixe, mobile et d'abonnement internet doivent être conservées 1 an.

### Documents liés à votre logement

Les preuves du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété doivent être conservés 5 ans.

Les quittances de loyer, contrats de location, états des lieux doivent être conservés 3 ans après la durée de la location. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale, vides ou meublés.



### Documents relatifs à votre activité professionnelle

Les bulletins de salaire, contrat de travail et certificats de travail doivent être conservés jusqu'à la liquidation de la retraite. Les attestations Pôle emploi doivent être conservées jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage. Ces documents sont également utiles dans le cadre du calcul des droits à la retraite.

### Documents liés à vos impôts

Vos déclarations de revenus, avis d'imposition et justificatifs utilisés dans le cadre de votre imposition (justificatif de frais réels par exemple) doivent être conservés 3 ans.

Les avis d'impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) doivent être conservés 1 an.



sources : [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)



**DS**  
**Agencement & Travaux d'intérieur**

Pour tous vos travaux de rénovation et décoration

PEINTURE - CARRELAGE - ÉLECTRICITÉ  
PLOMBERIE - MENUISERIE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE -  
POSE DE CUISINES ET SALLES DE BAIN


Partenaire et fournisseur ARAN :  
cuisines - salles de bain - dressings  
<https://www.arancucine.it/www/fr/>

Mr SABLJAK  
06 86 70 85 59  
dsabljak@wanadoo.fr



**Couverture**  
**Zinguerie**  
**Rénovation**  
**Maçonnerie**

Tél.: 06 69 66 06 22 / 06 42 74 63 34



**RÉSERVEZ VOTRE VTC**

**RÉSERVATION UNIQUEMENT  
À L'AVANCE**  
24H/24 7J/7

Téléchargez notre application sur

Disponible sur Google Play    Disponible sur App Store

WWW.MYVTCONNECT.COM

myvtconnect    myvtconnect    myvtconnect    06 70 72 93 48



**Le parquet, notre passion !**  
**30 ans d'expérience**

Christophe DERVILLÉ  
06 58 45 71 02

christophe@inovparquets.fr

121 Avenue du Général de Gaulle  
77610 Marles en Brie

FOURNITURE ET POSE DE TOUS PARQUETS - PONÇAGE ET VITRIFICATION  
SHOW-ROOM À MARLES-EN-BRIE SUR RDV UNIQUEMENT  
DÉPLACEMENT FRANCE ET ÉTRANGER  
Vente de granulés au sac ou à la palette

# RETRAIT PROGRESSIF DES DÉCHETS VERTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES DU 1<sup>ER</sup> JUIN JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022



## Collecte des végétaux avec les ordures ménagères

Sans revenir sur le bien fondé de la décision du retrait des végétaux des ordures ménagères, un service intermédiaire est prévu pour permettre aux habitants de s'approprier de nouvelles habitudes avant l'arrêt définitif différé à l'automne.

### ADAPTATION TEMPORAIRE DU 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2022

**3** Sacs de 100 litres remplis aux 3/4 - Pas de fagot par semaine



**Au-delà de 3 sacs, les végétaux ne seront pas collectés.**

### Rappel des raisons de cette mesure

**Ce retrait a été décidé pour répondre à la législation qui impose une réduction conséquente et mesurable de nos déchets.**

► La mise en place permanente d'une collecte spécifique ne permettait pas d'obtenir cette baisse de la quantité globale de nos déchets.

**Les végétaux ne sont pas des déchets mais une matière organique à réutiliser pour nourrir les sols au lieu de l'incinérer ou l'enfouir.**

► L'incendie de l'usine a mis un terme au traitement par compostage et obligé à l'incinération et à l'enfouissement.

**Les coûts de traitement des déchets sont en hausses et les taxes qui s'y ajoutent sont volontairement dissuasives pour inciter à la diminution**

► L'économie permise par le retrait des végétaux limitera l'augmentation important de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## Vos végétaux ont de la valeur Leurs différents modes de réutilisation

### Au jardin



#### Le compostage individuel



Composter permet de valoriser une partie des déchets du jardin (tailles, feuilles, pelouse en petite quantité) et obtenir un compost réutilisable sur place. Le SIETOM propose gratuitement une sensibilisation à cette pratique et un composteur aux foyers de son territoire.



#### La tonte mulching



Pratiquer le mulching consiste à tondre régulièrement sa pelouse sans ramasser l'herbe. La tondeuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent sur la pelouse.



#### Le paillage



Pailler ses espaces verts et ses plantations avec les tontes et déchets de jardin broyés à la tondeuse permet de protéger de la sécheresse et nourrir les sols.

► Informations sur l'acquisition d'un composteur et astuces pour le jardinage au naturel sur notre site internet [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) à la rubrique prévention

### En déchetterie



Les 6 déchetteries du SIETOM disposent d'une benne de déchets verts permettant d'accueillir vos déchets de jardin qui seront ensuite valorisés en compost.



► Toutes les informations sur le réseau de déchetteries sur notre site internet [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) à la rubrique déchetteries

SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie 45 route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie  
01 64 07 99 75 - [info@sietom77.com](mailto:info@sietom77.com) - [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com)



### S.I.E.G.C.L. : Centre aquatique "La vague" Fontenay-Trésigny

#### Procédure pour obtenir la carte permettant de bénéficier du tarif « syndicat » à la piscine intercommunale de Fontenay-Trésigny

Depuis janvier 2022, l'accueil de la piscine assure la délivrance des cartes de résident permettant d'obtenir le tarif « syndicat » sur les entrées à la piscine.

Tous les habitants des communes du S.I.E.G.C.L. peuvent en bénéficier dont la commune de Marles-en-Brie.

Il est inutile de se rendre à la mairie pour demander la carte.

Les documents à présenter pour son obtention :

- Pièce d'identité ou livret de famille pour les enfants,
- Photo d'identité récente,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.

Cette carte, strictement personnelle et individuelle, doit être présentée à l'accueil de la piscine à chaque visite. Elle a une durée de validité de 2 ans. Pour la renouveler, il convient de présenter un justificatif de domicile de moins de trois mois.

De nouvelles cartes seront établies pour les nouveaux clients et vous pourrez y demander le renouvellement de vos anciennes cartes qui seront périmées dans quelques mois, le temps que vous puissiez fournir vos justificatifs actualisés.

Pour toute questions ou précisions, vous pouvez joindre l'accueil de la piscine, pendant les heures d'ouverture au 01 64 25 24 20.



Et toi, tu vas faire quoi avec ton **pass Culture** ?



Dès 15 ans profite du **pass**, l'appli de toutes tes envies de livres, d'opéra, de concerts, d'expos, de musées, de festivals, de cours de musique, de danse, de théâtre, de cinéma... de **culture**.

**pass Culture**



Bénéficie de **20€** à 15 ans, de **30€** à 16 ans, de **30€** à 17 ans et de **300€** à 18 ans directement crédités sur l'application.

Disponible en France métropolitaine et en Outre-mer. Plus d'informations sur [pass.culture.fr](http://pass.culture.fr)

Le **pass Culture**, c'est l'application pour toutes les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans.

Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de théâtre, de chant, de dessin, livres et bandes-dessinées...

Le pass Culture c'est **20 à 30€** par an de 15 à 17 ans, puis **300€** à 18 ans, à utiliser selon tes envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application.

Télécharge l'application ou rends-toi sur [passculture.app](http://passculture.app) pour créer ton compte.

**Poisot**  
optique



*Près de chez vous !  
Votre opticien indépendant*

*Situé 10 rue Curie  
(CC Intermarché)  
À Fontenay-Trésigny*

*01 64 16 16 20  
[poisotoptique@gmail.com](mailto:poisotoptique@gmail.com)*



*Au plaisir de vous rencontrer  
Cindy POISOT*

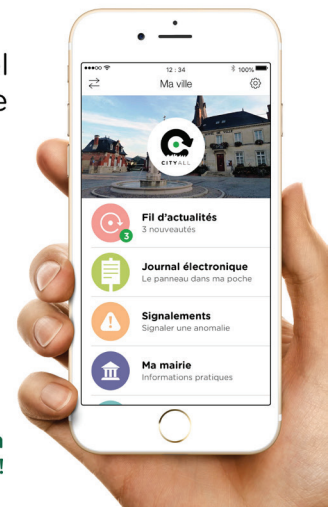
**CITYALL**

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez votre ville



## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN LE VOTE PAR PROCURATION



<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

## Élections : le rôle des scrutateurs lors du dépouillement

Les électeurs connaissent les membres du bureau de vote, le président, en général le maire de la commune, les titulaires et suppléants, qui sont à Marles-en-Brie, les adjoints et les conseillers municipaux, et un ou une secrétaire(s), électeur(rice) de la commune.

Les scrutateurs sont quant à eux des électeurs de la commune, qui après la fermeture du bureau de vote participent au dépouillement. C'est une mission bénévole qui permet de participer à la vie civique de la commune.

Après décomptes des émargements et des enveloppes de vote, regroupées par centaine, les scrutateurs, au nombre de 4 par table de dépouillement, dont le nombre est fixé à 5 pour Marles-en-Brie, comptabilisent les résultats des votes. Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote, une à une, déplie les bulletins et les passe à un autre qui les lit à voix haute et intelligible. Deux autres scrutateurs remplissent les feuilles de pointage. Ils identifient les bulletins nuls et blancs, qui sont ensuite validés par les membres du bureau. Leur mission est indispensable au bon déroulement d'un scrutin électoral.

Donc un très grand merci aux scrutateurs de Marles-en-Brie.

**Rendez-vous les 12 et 19 juin 2022 à partir de 18 heures.**

### Autorisations d'urbanisme



Avant tous travaux concernant votre habitation, construction, modification de façade (changement de fenêtres, de volets, ...) pose de fenêtre de toit, création d'un abri de jardin, modification ou création de clôture (délibération du 20 septembre 2007), merci de vous renseigner auprès du secrétariat de mairie pour connaître les demandes et autorisations d'urbanisme à obtenir. ([urbanisme@marles-en-brie.fr](mailto:urbanisme@marles-en-brie.fr))

Vous pourrez ainsi être en conformité avec le code de l'urbanisme, le règlement du plan local d'urbanisme et le code civil, si vous vous informez des règles avant tout commencement de travaux.

Les exceptions aux dépôts de déclarations préalables ou de permis de construire sont rares (Art. R 421-2 du code d'urbanisme).

Néanmoins, les constructions, aménagements, installations et travaux dispensés de toute formalité doivent être conformes aux dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'urbanisme et d'assainissement.

Dans les périmètres délimités des abords (monuments historiques) de l'église Saint-Germain d'Auxerre et du lavoir, son éolienne et ses bassins : les démolitions sont soumises à permis de démolir et les ravalements à déclaration préalable.

# CIVISME - BIEN VIVRE ENSEMBLE



## Tous les enfants ont le droit d'être protégés.

C'est indiqué dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

## C'est quoi "être en danger ou maltraité ?"

C'est être tapé, insulté, harcelé, négligé, rejeté, rabaissé agressé par un adulte, un autre enfant, ou adolescent.

Si tu subis ces violences, physiques, psychologiques ou sexuelles dans ta famille, à l'école ou ailleurs,

### C'est interdit.

**Si tu te sens maltraité, en danger** ou si l'un de tes camarades ou de tes frères et soeurs se confie à toi car il se sent en difficulté : il faut en parler et surtout ne pas rester seul !

**Si tu te demandes si ce qu'il t'arrive est grave**, il est important d'en parler même si on t'a demandé de ne rien dire.

Tu peux par exemple en parler à un adulte en qui tu as confiance : dans ta famille ou dans ton école, ton collègue, ton lycée, ton club de sport...

## RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'UTILISATION D'ENGINS BRUYANTS

Les articles R. 1334-30 à R. 1334-7 et R. 1337-6 à R. 1337-10-2 du Code de la Santé Publique traitent des bruits de voisinage :

On distingue trois catégories de bruits de voisinage :

- les bruits de "comportements" ou bruits "domestiques",
- les bruits provenant des activités professionnelles non classées pour la protection de l'environnement et des activités sportives, culturelles ou de loisirs,
- les bruits provenant des chantiers publics et privés.

Les horaires des activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, système d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisés :

- **Du lundi au vendredi : de 8 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 19 h. 00,**
- **Le samedi : de 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h.00 à 19 h. 00,**
- **Et le dimanche : de 10 h. 00 à 12 h. 00.**

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie sont tolérées.

Les horaires des activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectués par les professionnels, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements, sont autorisés :

- **Du lundi au vendredi : de 8 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h. 00 à 19 h. 00,**
- **Et, le samedi : de 9 h. 00 à 12 h. 00 et de 14 h.00 à 19 h. 00.**



Il est interdit de fumer dans tous les lieux publics fermés, notamment dans les cafés et restaurants. Des espaces fumeurs peuvent être aménagés. Il est également interdit de fumer dans les transports publics, les établissements scolaires, **dans les aires de jeux pour enfants** et sur le lieu de travail.

Code de la santé publique : articles L 3512-1 à L 3512-9, articles R 3512-2 à R 3512-9

# GALERIE DE PHOTOS...



Carnaval des Marloupiaux - 13 mars



Brocante - 27 mars



Chasse aux oeufs - 17 avril



Cérémonie du 8 mai





Tournoi de pétanque de l'Ane Marlois - 22 mai



Coupe de France MARLES AC 22 mai



concert "Un dimanche à la Campagne" - Le caquet des femmes - 22 mai

Calendrier des postes	
mars 1895	
1	S. Oubin
2	S <sup>te</sup> Camille
3	Quadragesime
4	S. Casimir
5	S. Eusebe
6	S <sup>te</sup> Colette
7	S <sup>t</sup> Thomas d'Aquin
8	S. Jean de Dieu
9	S <sup>te</sup> Françoise
10	Reminiscence
11	S <sup>t</sup> Constantin
17	Oculi
24	Lactare
31	Passion

### Histoire de calendriers à Marles-en-Brie

Quelqu'un fût bien embarrassé. Ce fût le père Jules le 17 mars 1895. Déjà père de trois filles, il lui naissait enfin un garçon !

Donc le père Jules le 17 mars était à la fois heureux et embarrassé. Heureux d'avoir un garçon, embarrassé de lui trouver un prénom.

- Quel nom lui donner à ce poupon-là ?

Il aurait voulu un nom républicain : Kléber par exemple.

Sa femme appelait déjà son fils « mon petit Jean » Comment s'appellerait-il ?

On consulta le calendrier, lui selon son calendrier républicain, elle selon le calendrier de tout le monde, à la date du 17 mars.

- Le 17 mars, calcula-t-il, c'est pour moi le 20 ventôse, et le prénom du 20 ventôse c'est **Corbeau !**

Sa femme trouva le 17 mars à **Saint Oculi**.

N'avoir qu'un seul garçon et l'appeler **Corbeau ou Oculi**, le père Jules ne voulait pas de ça.

Et il avait raison.

- On l'appellera Jean Kléber, dit-il à sa femme.

Et le père Jules s'en fût déclarer à la mairie son fils Jean Kléber.

Calendrier républicain	
mois	Jours
	11 Narcisse
	12 Orme
	13 Funeste
	14 Velar
	15 Chèvres
	16 Eumaris
	17 Doronic
	18 Morion
	19 Corbeau
Ventôse	20 Corbeau
	21 Mandragore
	22 Persil
	23 Cochlearia
	24 Pâquerette
	25 Chon
	26 Pissenlit
	27 Salve
	28 Camillaire
	29 Frêne
30 Plantoir	
1 Printemps	
Germinal	2 Platane
	3 Asperge
	4 Tulipe
	5 Boule
	6 Bette
	7 Bouleau
	8 Jonquille
	9 Oulme
	10 Courvoisier
	11 Perwenche

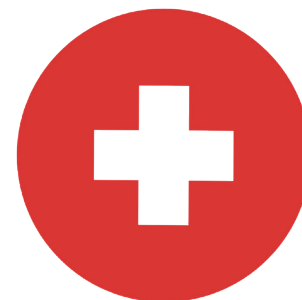
Extrait : revue mensuelle paroissiale de Marles-en-Brie. Avril 1915 par A. Poussac

# COUP D'OEIL SUR...

## LES GESTES QUI SAUVENT (1)

Chacun d'entre-nous peut être un jour confronté à une situation d'urgence. Cette petite rubrique n'a pas vocation à remplacer une formation (PSC1) auprès des services de secours mais peu vous donner quelques "clefs" pour agir dans l'intérêt de la sécurité de tous.

Apprendre les gestes de premiers secours auprès d'un formateur spécialisé vous permettra de les exécuter correctement.



## 4 ÉTAPES SUCCESSIVES POUR PORTER SECOURS

### Protéger :

- sécurisez le lieu de l'accident  
évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire.

- sécurisez les personnes impliquées

**SANS VOUS METTRE EN DANGER**, assurez la sécurité de(s) (la) victime(s) en établissant un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident.



### Évaluer :

- vérifiez que la (les) victimes est (sont) consciente(s) et respire(nt) normalement.

- rassurez la (les) en expliquant ce que vous allez faire.

- prenez note de ce que vous observez (sans interpréter) pour le transmettre aux secours.



### Alerter :

Demandez de l'aide auprès des services d'urgence :

**Le 18** : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.

**Le 15** : le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.

**Le 17** : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

VOUS DEVEZ POUVOIR FOURNIR AUX SERVICES D'URGENCE

- la nature du problème (maladie ou accident),
- les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...),
- la localisation précise de l'événement,
- le nombre de personnes concernées,
- l'état de chaque victime,
- les premières mesures prises,

Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.



### Secourir :

- En fonction des instructions fournies par le professionnel des urgences et en fonction des gestes que vous êtes en mesure de réaliser.

- Exécutez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.



## TROUVER UNE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

<https://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Catalogue-national-de-formation-au-PSC1>

<https://formations.protection-civile.org/formation-psc1/>

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/apprentissage-des-premiers-secours-psc1>

<https://www.gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

# Recensement de la population, du 20 janvier au 19 février 2022



Un grand merci à la population et aux agents recenseurs, Madame Maryse Maillard, Monsieur Patrick Stubbé et Monsieur Marc Leverd, pour le travail effectué.

Seuls 5 logements n'ont pas été recensés, avec un nombre de personnes résidant dans les logements non enquêtés estimé à 10.

516 foyers (résidences principales, logements occasionnels et résidences secondaires), sur 718 ont choisi de répondre par Internet.

Les données collectées sont importantes pour connaître la population, les lieux de vie, les déplacements pour se rendre sur son lieu de travail...

Ces questions peuvent paraître intrusives mais elles restent anonymes.

Toutes ces informations permettent d'anticiper la réalisation d'établissements scolaires sur le territoire, d'étudier les modalités de déplacements (mobilités) et les infrastructures collectives nécessaires, adapter les politiques d'amélioration des logements...

En outre, ces dossiers sont utilisés pour calculer le montant de la dotation globale de fonctionnement versé par l'État à la commune.

À Marles-en-Brie, 1884 habitants ont été recensés et 723 logements.

Ces données ne seront officialisées et publiées qu'en 2024 sur le site de l'INSEE, où seules les populations légales de 2019 sont mentionnées.

## TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

Des taxes oui, mais le service aussi !

Chères Marloises, chers Marlois,

Le 14 Avril dernier le conseil municipal a voté le budget primitif 2022 avec une hausse de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti de 2%; afin de compenser en partie la répercussion de la hausse du prix de l'énergie sur les dépenses de fonctionnement de la commune. Un de nos colistiers de l'Equipe Marl'Ensemble a fait remarquer, à juste titre, que le peu d'entretien des chemins communaux menant aux parcelles « non bâties » ne justifiait pas une telle hausse.

Dans le même temps, on apprend que le ramassage des déchets verts est supprimé avec, à terme, celui des encombrants. On peut alors commencer à s'interroger sur l'avenir de la taxe sur les ordures ménagères, n'est ce pas ?

L'Equipe Marl'Ensemble.

# N° UTILES / URGENCES



SAMU Gendarmerie Pompiers N° d'urgence Européen Urgence SMS Malvoyant SAMU social Enfance maltraitée



<b>SOS Médecins</b> .....	<b>3624</b>
<b>Médecin de garde 24/24 - 7/7</b> .....	<b>0 825 826 505</b>
<b>Pharmacie de garde</b> .....	<b>01 60 71 58 00</b>
<b>Urgences du site de Fontainebleau</b>	
• <b>Urgences adultes</b> .....	<b>01 60 74 11 11</b>
• <b>Urgences pédiatriques</b> .....	<b>01 60 74 12 96</b>
• <b>Urgences gynécologiques</b> .....	<b>01 60 74 14 37</b>
	<b>01 60 74 12 77</b>
• <b>Urgences obstétricales</b> .....	<b>01 60 74 12 70</b>
	<b>01 64 74 12 77</b>
<b>Permanence des soins dentaires</b> .....	<b>01 64 79 75 29</b>
<b>Croix rouge Écoute</b> .....	<b>0 800 306 306</b>
<b>Violences conjugales</b> .....	<b>3919</b>
<b>Centre anti-poison</b> .....	<b>01 40 05 48 48</b>
<b>Urgence Gaz</b> .....	<b>0 900 473 333</b>
<b>Urgence Électricité</b> .....	<b>0 810 333 018</b>

## Pharmacies ouvertes 24h/24h

**Pharmacie de la Gare :**  
3 place de la révolution  
77680 Roissy-en-Brie  
Tél. : 01.60.64.22.88.

**Pharmacie Khun :**  
Centre commercial Bay  
1 Av. de Lingfeld  
77200 Torcy  
Tél. : **01.60.05.86.36.**



## INFIRMIÈRES LIBÉRALES

M<sup>me</sup> STEICHEN Karine  
M<sup>me</sup> FABRE Sophie  
Tél. : 06 32 57 87 88

### Maison de Santé Hardy

13 Rue Lavoisier  
77610 MARLES-EN-BRIE  
Tel accueil: 07 80 77 37 64

M. Frédéric <b>THIRION</b>	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64
M <sup>me</sup> . Carlotta <b>MARENA</b>	Masseur-Kinésithérapeute	
M. Johnny <b>BARRAL</b>	Masseur-Kinésithérapeute	07 80 77 37 64
M <sup>me</sup> . Fanny <b>TROUSSARD</b>	Diététicienne-Nutritionniste	01 64 06 15 97
M <sup>me</sup> . Colette <b>BARRAULT</b>	Pédicure-Podologue	06 81 32 95 14
M <sup>me</sup> . Magdalena <b>PAWLOWSKA</b>	Psychologue	07 63 43 80 75
M. Robert <b>COHEN</b>	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32
M. Emmanuel <b>BEMBARON</b>	Chirurgien-Dentiste	01 64 25 96 32
M <sup>me</sup> . Alexandra <b>RIBEIRO</b>	Orthophoniste	
M <sup>me</sup> . Floriane <b>NAVARETTE</b>	Etiopathe	



Doctolib

Doctolib

Doctolib

Doctolib

### Association Aide à domicile Centre 77

Association loi 1901 à but non lucratif  
23 rue du Général Leclerc  
77540 Rozay-en-Brie  
Tél. : 01 64 07 76 10



Gendarmerie de Mortcerf :  
01 64 04 30 24

Gendarmerie de Rozay-en-Brie :  
01 64 25 60 25



### Maison départementale des solidarités de Tournan-en-Brie

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - fermé le mardi après-midi - Secrétariat assistante maternelle : 01 64 25 07 25 - Service PMI petite enfance : 01 64 25 03 60 - Direction : 01 64 25 03 70 - Service de l'aide sociale à l'enfance : 01 64 25 03 75 - Secrétariat RSA : 01 64 25 07 40 - Service de l'allocation personnalisée d'autonomie : 01 64 25 07 05.

**CITY ALL**  
Toute l'info locale sur votre smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll** puis sélectionnez **Marles en Brie**

